

LA FARE EN CHAMPSAUR -

Compte rendu de la séance du 09 décembre 2025

Président de la séance : Benoît CONSEIL
Secrétaire de la séance : Alexandrine COUTINHO

Présents : Benoît CONSEIL, Alexandrine COUTINHO, Yves DESBORDES, Christian DOL, Guillaume IVALDY, Ariane SILHOL, Jean-Paul ZIGLIARA

Représentés : Nathalie JEAN représentée par Alexandrine COUTINHO, Olivia MAZET représentée par Guillaume IVALDY, Laurie SERRES représentée par Benoît CONSEIL

Absents et excusés : Noah LEMARIE

Ordre du jour :

Approbation du PV du 13 novembre 2025.

Tarifs de l'eau

Choix du prestataire pour le diagnostic salle Fenasse

Divers

M; le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : Choix du prestataire pour le géomètre salle Fenasse

Délibérations du conseil :

TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (N° DE_091_2025)

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs de l'eau et de l'assainissement du budget annexe ont été fixés par une délibération du 1er février 2021.

L'Agence de l'eau exige une revalorisation des tarifs afin d'atteindre les 1,15 € au m³ pour 120m³ pour permettre de subventionner des projets d'étude et de travaux communaux.

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs à partir de la facturation du 1er janvier 2026 :

- en appliquant la réglementation qui impose un tarif du m³ d'eau (pour une consommation de 120m³) à 1,15 €/m³ et un tarif du m³ d'assainissement (pour une consommation de 120m³) à 1,15 €/m³
- en modifiant la logique de facturation précédente : le prix augmente avec la consommation
- en égalisant le montant de la part fixe de l'assainissement au même niveau que celle de l'eau

Ainsi à compter du 1er janvier 2026, il est proposé d'instaurer les tarifs suivants :

Service de l'eau potable :

Montant annuel de la part fixe : 48,00 €

Montant de la part variable (consommation) 0-20 m³ : 0,50 €

Montant de la part variable (consommation) entre 21 et 1000 m³ : 0,80 €

Montant de la part variable (consommation) supérieure à 1001m³ : 0,85 €

Service de l'assainissement collectif :

Montant annuel de la part fixe : 48,00 €

Montant de la part variable (consommation) 0-20 m³ : 0,50 €

Montant de la part variable (consommation) entre 21 et 1000 m³ : 0,80 €

Montant de la part variable (consommation) supérieure à 1001m³ : 0,85 €

Pour information, s'y ajoutent des redevances reversées à l'Agence de l'Eau (montants 2025) :

- La redevance « Consommation eau potable », 0,43 € / m³
- La redevance « Performance des réseaux eau potable », 0,01 € / m³
- La redevance « Performance des systèmes d'assainissement collectif », 0,01 € / m³
- La redevance « Prélèvement sur la ressource en eau », 0,046 € / m³

Résultat du vote : la délibération est adoptée à l'unanimité.

RESTRUCTURATION DU BATIMENT LA FENASSE : CHOIX DU PRESTATAIRE " GÉOMÈTRE " (N° DE_092_2025)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en vue du projet de restructuration du bâtiment de la Fenasse il convient de disposer de certaines données nécessaires à établir ce futur projet.

Le bâtiment de la Fenasse est une ancienne usine située en face des bâtiments de la mairie et abritant à l'heure actuelle la salle polyvalente, l'ancien atelier technique et la salle du club. Ce bâtiment est composé de 3 niveaux et d'une annexe.

Afin que le futur maître d'œuvre puisse travailler sur ce projet il convient de faire appel à un géomètre afin de disposer de relevés topographiques, altimétriques et de différentes coupes du bâtiment.

Après étude des devis proposés, l'entreprise SCP POTIN Géomètre a été retenue pour une offre à 3518.00 € HT (Trois mille cinq cent dix-huit euros Hors Taxes).

Résultat du vote : la délibération est adoptée à l'unanimité.

RESTRUCTURATION DU BATIMENT LA FENASSE : CHOIX DU PRESTATAIRE " DIAGNOSTIC STRUCTURES ET INCENDIE " (N° DE_093_2025)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en vue du projet de restructuration du bâtiment de la Fenasse il convient de disposer d'obtenir un diagnostic « Structures et incendie ».

Pour ce faire, Monsieur le Maire a mis en concurrence plusieurs entreprises afin d'obtenir un devis.

Un cahier des charges et un règlement de la consultation a été adressée à chacune des entreprises.

Après étude des devis proposés, l'entreprise SOCOTEC a été retenue pour une offre à 9700 € HT (neuf mille sept cent euros Hors Taxes).

Résultat du vote : la délibération est adoptée à l'unanimité.

DIVERS :

- CityStade : Présentation du plan des couleurs et options pour validation suite à la réunion de travail du conseil municipal.
- Information sur le Noël des enfants qui aura lieu le lundi 22 décembre, spectacle, père noël et gouter (réservé aux enfants qui se sont préalablement inscrits en mairie).
- la remise de colis aux aînés de +75 ans aura lieu courant de semaine prochaine par les élus.
- les sapins et décos de noël seront mis en place avant la fin de la semaine prochaine.
- La cérémonie des Vœux aura lieu le 11 janvier 2026, Mr le Maire profitera de cette occasion pour remettre la médaille du travail (vermeil) à Christian SERRES pour ses 30 années passées au sein de notre commune et pour lui fêter également son départ à la retraite au 31 décembre 2025.
- La pose de bacs à compost par la Communauté de Communes aura lieu la semaine prochaine au parking "Napoléon".
- Les hameaux de La Fare et des Farelles passeront d'ici peu en agglomération.

Fin de séance : 19h25